A CES CAUSES:

Le saint nom de Dieu invoqué, Après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Chanoines et Chapitre de notre Eglise Cathédrale;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Un service solennel, auquel nous convions le clergé et les fidèles de la ville épiscopale, sera célébré dans notre Eglise Cathédrale, le lundi 13 août, à dix heures du matin, pour les victimes des massacres de la Chine.

ART. 2. — Le dimanche 12 août, à l'issue de la messe paroissiale, on chantera un De Profundis et on fera une absoute solennelle à

la même intention dans toutes les églises du diocèse.

ART. 3. — Pendant neuf jours, à dater de la réception de la présente lettre, tous les prêtres remplaceront l'oraison pro Papa par les oraisons Contra persecutores Ecclesiæ et pro pace.

ART. 4. — Nous invitors nos communautés religieuses à offrir aux intentions indiquées une neuvaine préparatoire à l'Assomp-

tion et la sainte communion au jour de la fête.

Nous recommandons cette neuvaine et cette communion aux

pieux fidèles.

Nous autorisons MM. les Curés qui croiront pouvoir faire cette neuvaine publiquement, à terminer chaque exercice par la bénédiction du Très Saint Sacrement avec le ciboire.

Et sera notre présente Lettre Pastorale, avec le Mandement qui la suit, lue et publiée dans toutes les églises et chapelles du

diocèse, le dimanche qui en suivra la reception.

Donné à Angers, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de notre Evêché, le 1 août 1900, fête de saint Pierre-aux-Liens.

+ JOSEPH, Evêque d'Angers.

Par Mandement de Monseigneur : L. Thibault, Chanoine, Secrétaire général.

DIOCÈSE D'ANGERS

Nominations dans le Clergé

Par décision de Monseigneur l'Évêque:

M. l'abbé Bonnamy, curé de Saint-Jacques, a été nommé chanoine titulaire de l'Eglise Cathédrale. Cette nomination a été agréée par le Gouvernement.

M. l'abbé Pommereau, professeur au collège Saint-Louis de Saumur, a été nommé curé de Grézillé, en remplacement de

M. l'abbé Georges, démissionnaire pour raison de santé.

M. l'abbé Audonin, vicaire à la Trinité, a été nommé curé de Vezins.